



Ville de Saint-Maurice
Val-de-Marne

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Appel à candidature !

FAITES PARTIE DU CMJ !

La Ville élargit les dispositifs dédiés aux jeunes Mauritiens et vous invite à participer à la vie locale démocratique.

POUR QUI ?

- Les 17-25 ans
- 20 participants maximum
- Parité hommes / femmes
- Représentativité de tous les quartiers de Saint-Maurice

POURQUOI ?

Pour participer, réfléchir et proposer des actions et initiatives citoyennes et s'impliquer dans la vie locale et le bien vivre tous ensemble !
L'emploi, les loisirs, le logement, les actions solidaires et environnementales, la solidarité, la santé, sont autant de sujets dont le CMJ pourra se saisir et s'impliquer concrètement en étant attentif à l'intérêt collectif général.

QUAND ?

Une fois par mois le CMJ se réunit en petits groupes dans les locaux municipaux, par thématiques, avec l'équipe Jeunesse afin de débattre et mettre en œuvre des actions.

COMMENT CANDIDATER ?

Vous pouvez candidater à partir du 08/10/2021.

- Télécharger le fichier sur le portail citoyen ou le site internet de la ville.
- Retirer un dossier à la Direction de la Famille et du Jumelage
au 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville – 55, rue du Maréchal Leclerc 94410 Saint-Maurice.
- Si besoin, au moment du retrait de dossier, une aide technique pourra vous être apportée.



Ville de Saint-Maurice
Val-de-Marne

Liste des documents (ORIGINAUX) à présenter impérativement
au moment du dépôt d'acte de candidature sous peine de non enregistrement du dossier :

- Carte nationale d'identité ou de la CEE ou copie du titre de séjour en cours de validité
- Justificatif de domicile
- Règlement daté / signé

Le présent règlement a été soumis aux candidats lors du retrait de dossier de candidature et communiqué en deux exemplaires, un exemplaire est remis à chaque candidat.

QUE SE PASSE-T-IL APRÈS LE DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE ?

Première étape

Pré-sélection : le jury composé d'administratifs et d'élue(s) se réunira et retiendra les dossiers de candidatures complets afin de participer au CMJ.

Deuxième étape

Les représentants de la Municipalité reçoivent les candidats qui présenteront leur motivation.

Troisième étape

Délibération des représentants de la Municipalité.

Les candidats seront retenus et informés.

Les candidats non retenus recevront un courrier de remerciement.

Quatrième étape

1^{ère} Assemblée plénière du CMJ.



Ville de Saint-Maurice
Val-de-Marne

Je souhaite participer au CMJ

NOM PRÉNOM

SEXE M F

ADRESSE POSTALE

QUARTIER DU PLATEAU

QUARTIER DU PONT

QUARTIER MONTGOLFIER

QUARTIER PANORAMIS

QUARTIER DU CENTRE

TÉL.....

EMAIL.....

NIVEAU D'ÉTUDE

VOS GOÛTS, VOS PASSIONS

.....

.....

VOS MOTIVATIONS POUR INTÉGRER LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

.....

.....

.....

.....